



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 MARS 2021



DELIBERATION N° 2021-03-028-DAP

Nomenclature : 9.1.3

OBJET : MAISON VENUS : CONTRAT D'ABONNEMENT AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE - 9 BOULEVARD JACQUES DUCLOS.

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 9 mars 2021
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 10/03/2021*

L'an deux mille vingt et un, le huit mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme CORRIHONS procuration à M. DUBERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a libéré la propriété communale sise 9 boulevard Jacques Duclos. Il convient donc que la ville récupère les contrats de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat d'abonnement à souscrire auprès du SYDEC.

Il y a lieu de se prononcer pour retenir et inscrire cette opération au budget et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de contrat entre le SYDEC et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE le contrat avec le SYDEC afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du n° 9 boulevard Jacques Duclos.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

